

COMPARAISON DE DIVERS SYSTÈMES SCOLAIRES

Afin de mieux comprendre le système scolaire canadien, voici un tableau comparatif de divers pays.

PAYS	ÂGE MINIMUM														ÉP ²	ÉP
	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19		
CANADA Nouveau-Brunswick ¹ (District scolaire)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	ÉP ²	ÉP		
	Primaire								Secondaire				ÉP			
Système Français (Académie)	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	1 ^{ère}	T	ÉP	ÉP		
	Primaire					Collège			Lycée			ÉP				
Allemagne	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	ÉP ²	ÉP		
	Grundschule (Primaire) *parfois jusqu'à la 6 ^e				Gymnasium ou Gesamtschule (Secondaire) *il existe d'autres cheminements								ÉP			
Belgique (District scolaire)	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	ÉP	ÉP		
	Primaire					Secondaire							ÉP			
Suisse (Canton)	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	ÉP	ÉP		
	Primaire				Transition		Sec. degré 1			Sec. degré 2 (gymnase)			ÉP			

1. L'entrée scolaire au Nouveau-Brunswick se fait à l'âge de 5 ans au niveau de la maternelle.

2. ÉP - Études postsecondaires (Université, collège ou autres institutions)



MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE

Au niveau primaire, le régime pédagogique comprend une gamme de matières d'enseignement qui doivent être offertes aux élèves afin de rencontrer les exigences du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Ces matières d'enseignement sont : le français, les sciences humaines, l'éducation artistique (comprenant les arts visuels et la musique), la formation personnelle et sociale et l'éducation physique, les mathématiques, les sciences et la technologie, puis l'anglais langue seconde. Notez que dans les régions de Moncton, Dieppe, Fredericton et Memramcook, les élèves suivent le cours d'anglais langue seconde à partir de la 5^e année, alors que dans la région d'Oromocto, les élèves suivent ce cours dès la 3^e année, tandis que dans la région de Saint-Jean, le cours est offert à partir de la 4^e année.

Si vous avez des questions relatives aux programmes d'études, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à www.gnb.ca/0000 ou encore communiquer avec l'école de votre enfant.



MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE

Le régime pédagogique du secondaire comprend un total de 30 crédits de la 10^e à la 12^e année, à l'exception de la 9^e année qui est une année transitoire entre le primaire et le secondaire. Chaque cours de la 10^e à la 12^e année d'une durée de 93,5 heures d'enseignement équivaut à un crédit. La plupart des cours sont offerts sur une base semestrielle (93,5 heures = 1 crédit), d'autres durant toute l'année scolaire (187 heures = 2 crédits). Afin de réussir un cours, votre enfant devra avoir obtenu une note minimale de 55%. Pour obtenir son diplôme provincial de fin d'études secondaires, l'élève doit accumuler un minimum de 24 crédits, dont 17 provenant des cours obligatoires et 7 provenant de la gamme des cours au choix. Les cours obligatoires sont les suivants :

Français

• 5 crédits obligatoires

- Français 10231 ou 10232 (cours à l'année = 2 crédits)
- Français 10331* ou 10332 (cours à l'année = 2 crédits)
- Français 10411 ou 10412 (cours 1 semestre = 1 crédit)

* l'élève qui aura obtenu une note de 85% ou plus à l'examen provincial sanctionnant le cours de français 10331 pourra substituer au cours 10411 un cours de français au choix.

Langue seconde et langues étrangères

• 2 crédits obligatoires

- Anglais 21211* ou 22211* (cours 1 semestre = 1 crédit)
- Anglais 21311 ou 22311 (cours 1 semestre = 1 crédit)

* l'élève qui aura atteint le niveau supérieur à l'entrevue linguistique administrée durant le cours d'anglais 21211 et 22211 pourra substituer au cours 21311 ou 22311 un cours d'anglais ou de langues étrangères au choix.

Mathématiques

• 3 crédits obligatoires

- Mathématiques 30231* ou 30232* (cours à l'année = 2 crédits)
- Mathématiques 30311 ou 30312 (cours 1 semestre = 1 crédit)

Sciences et technologie

• 3 crédits obligatoires

- Sciences de la nature 50211 ou 50212 (cours 1 semestre = 1 crédit)
- 1 cours dans le domaine de la technologie (cours 1 semestre = 1 crédit)
- 1 crédit parmi les cours au choix suivants : biologie 53411/53412, physique 51311/51312, chimie 52311/52312, sciences de l'environnement 54411, astronomie 55411 et sciences de la nature 50312 (cours 1 semestre = 1 crédit)

Sciences humaines

• 2 crédits obligatoires

- Histoire du monde 42211 ou 42212 (cours 1 semestre = 1 crédit)
- Histoire du Canada 42311 ou 42312 (cours 1 semestre = 1 crédit)

Formation de l'individu

• 2 crédits obligatoires

- Formation personnelle et sociale 74211 (cours 1 semestre = 1 crédit)
- Éducation physique 71211 (cours 1 semestre = 1 crédit)

Votre enfant a également l'occasion de s'inscrire à des cours optionnels ou au choix.

Si vous avez des questions en lien avec le choix de cours de votre enfant, vous pouvez communiquer avec la direction ou avec un conseiller ou une conseillère en orientation de votre école.